

**FORMATION : DECOUVERTE CREPIER - BLOC DE COMPETENCES N°1 – fiche 14423**

**POPULATION CONCERNEE :**

Toute personne souhaitant découvrir et connaître le travail en crêperie, salariés des métiers de bouche, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle...

**PRE REQUIS :** aucune expérience en restauration demandée

**OBJECTIFS :** Connaître les pratiques de base

**DUREE :** 5 jours : 35 heures en Centre - Formation théorique (20 %) et pratique (80 %) alternée

**LIEU DE FORMATION :**

12 , avenue De Gaulle 94550 CHEVILLY LARUE ou 9, rue Etienne Cassard 44690 LA HAIE FOUASSIERE

Salle de réunion, cuisine et salle de repas. La formation théorique se fait en salle de réunion et la formation pratique à la fabrication des galettes réalisée sur billig en plateau technique.

**SUPPORT TECHNIQUE :**

Un poste de travail complet de fabrication est à disposition de chaque stagiaire.

**COUT :** Paris 795 € et Nantes 745 € - Tarifs en vigueur jusqu'au 31.12.3016

**PROGRAMME :**

- . préparer le travail sur le poste et réaliser la mise en place du poste,
- . réaliser des pâtes (sarrasin et froment),
- . conditionnement/conservation des pâtes,
- . vérifier le bon fonctionnement des appareils et les denrées nécessaires,
- . confectionner les crêpes et/ou galettes de sarrasin et froment
- . mettre en chauffe et régler les billigs , en apprécier la puissance de chauffe et les effets
- . gérer le culottage, l'entretien, le graissage des plaques,
- . tourner les crêpes ou/et galettes salées et sucrées à emporter
- . s'entraîner sur 2 billigs

*Evaluation sur confection d'une pâte de sarrasin et une pâte de blé noir, tournage dans un temps donné pour répondre aux besoins de la préparation d'un service en salle.*

**Validation de la formation par certificat du bloc de compétences N°1**

**INTERVENANTS :**

Françoise DEGRELLE , Crêpière diplômée, Responsable de l'Ecole de Formation « Galettes du Monde » - Ex-formatrice en relations clientèle et organisation du travail  
Cécil GODEAU, formatrice.